

Diplôme préparé ou qualification visée : **Corporate finance**  
Niveau atteint (Licence, Master etc.) : **Bachelor**

#### **Article 4 : Objectif et Programme du stage**

Ce stage a pour objet essentiel de permettre au stagiaire la mise en pratique des outils théoriques et méthodologiques acquis au cours de sa formation, d'identifier ses compétences et de se familiariser avec le métier exercé par l'entreprise d'accueil.

Le stage a également pour but de permettre au stagiaire de s'informer sur le fonctionnement de l'entreprise d'accueil et sur les aspects de son activité.

**Les missions du stagiaire seront les suivantes : PFE:**

Le stagiaire sera pris en charge au sein de l'entreprise d'accueil par un maitre de stage.

#### **Article 5 : Lieu-Durée-Horaires du stage**

**Le stage aura lieu au siège de la société au 33 Rue d'Italie 1000 Tunis.**

**La durée du stage est de 04 mois. Il se déroule du 04/02/2019 au 03/06/2019.**

**Les horaires de présence effective du stagiaire sont les suivants : 8h /17h00**

Ces horaires ne peuvent en aucun cas excéder 35 heures par semaine.

#### **Article 6 : Statut du stagiaire**

Pendant toute la durée du stage, le stagiaire conserve son statut antérieur (élève, étudiant ...) et reste sous l'autorité et la responsabilité de l'établissement d'enseignement ou de l'organisme de formation auquel il appartient.

La présente convention ne constitue aucunement un contrat de travail.

Le stagiaire n'est pas pris en compte pour l'appréciation de l'effectif de l'entreprise.

Pendant toute la durée du stage, le stagiaire est tenu de respecter les conditions de fonctionnement de l'entreprise d'accueil.

Il est soumis au règlement intérieur de l'entreprise d'accueil (qui devra être porté à sa connaissance), notamment en ce qui concerne les règles d'éthique, de discipline, d'hygiène et de sécurité.

En cas de manquement à la discipline, l'entreprise d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage.

#### **Article 7 : Absences-Rupture du stage**

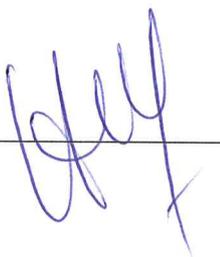
En cas d'absence prévisible, le stagiaire devra prévenir au préalable et par écrit son maitre de stage au sein de l'entreprise d'accueil.

En cas d'absence imprévisible (maladie, accident) le stagiaire devra informer et fournir au plus vite un justificatif d'absence à son maitre de stage au sein de l'entreprise d'accueil.

Fait à Tunis, le **29 Janvier 2018**, en Trois (3) exemplaires,

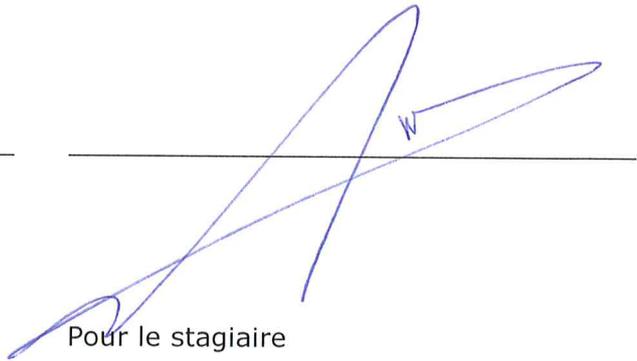
**[LA PAGE DES SIGNATURES SUIV]**

**SIGNATURES**

  
\_\_\_\_\_

Pour l'entreprise sponsor

**La SOCIETE TAEF Advisory Company**  
**Gérante : Héla Fourati**

  
\_\_\_\_\_

Pour le stagiaire

**Khouloud Baltagi**

\_\_\_\_\_

Pour l'entreprise d'accueil

**Mr Sylvain BOURGELAS**

**Directeur Général**

**CFE**

**General Manager**

